

Lettre N°25 - Avril 2013

# La Lettre de l'ONED

## Edito

L'actualité de l'Oned est bien chargée en ce printemps 2013 : les actions se suivent, les projets se construisent...

Notre actualité est notamment traversée par la démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus pour déterminer le périmètre de l'observation dans le domaine de la protection de l'enfance. Les auditions auront lieu en mai et les préconisations du comité d'experts seront rendues publiques en juin.

En ce qui concerne les publications, l'Oned a sorti en janvier le rapport sur la situation des pupilles de l'Etat au 31 décembre 2011 ; puis en avril l'analyse bibliographique portant sur le parcours des enfants placés ; fin mai, sera publié le 8<sup>e</sup> rapport annuel au Gouvernement et au Parlement dont la partie thématique porte sur l'AEMO. En juin, vous pourrez prendre connaissance du dossier d'étude « Parenté, parentalité et protection de l'enfance ». De plus, nous poursuivons les recherches sur la « contractualisation » et engagerons celles portant sur les familles d'accueil.

Du côté du séminaire de recherche, le thème de la vulnérabilité dans le domaine de la protection de l'enfance rencontre un vif succès : la trentaine de participants, qui s'est engagée fin 2012 lors de l'inscription sur notre site à suivre toutes les séances, est toujours très présente et très active dans cette réflexion collective !

Par ailleurs, vingt-deux équipes de recherche ont proposé un projet en réponse à l'appel d'offres 2013. Le conseil scientifique présentera au conseil d'administration du Giped de juin la liste des projets retenus.

Enfin, nous organisons le 19 juin une journée nationale ouverte à tous pour échanger sur le thème de la santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance. Une seconde se tiendra le 10 octobre, en collaboration avec le réseau Intrac (International research network on transitions to adulthood from care), sur le thème de la transition à l'âge adulte après une mesure de protection.

Voilà les grandes lignes de notre activité et projets. Je vous invite pour plus de détails à lire la présente lettre ou à nous contacter à [direction@oned.gouv.fr](mailto:direction@oned.gouv.fr).

Bonne lecture !

Gilles Séraphin,  
directeur de l'Oned

## L'agenda

### en protection de l'enfance

- 23 mai 2013 - Paris

[Le parrainage de proximité : le lien qui aide l'enfant à se construire](#)

Colloque organisé par la Fondation pour l'enfance

- 6 juin 2013 - Paris

[Grandir en placement familial au XXI<sup>e</sup> siècle](#)

Journée d'étude organisée par l'Atelier de recherche sur l'avenir de l'accueil familial

- 19 juin 2013 - Paris

[La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance](#)

Journée d'étude de l'Oned

- 20-22 juin 2013 - Besançon  
[Le bébé et sa famille. Nouvelles solitudes des parents - Nouvelles perspectives dans le soin](#)

Colloque organisé par la WAIMH (World Association for Infant Mental Health), la Maison des Sciences de l'homme et de son Environnement et le laboratoire de psychologie de l'université de Franche-Comté

- 26 juin 2013 - Paris

[Justice juvénile : quelle approche socio-éducative](#)

Colloque organisé par le bureau international catholique de l'enfance (BICE)

## Les actions de l'Oned

### La prise en compte des enfants exposés aux violences conjugales : l'Oned intervient au ministère des Droits des femmes

Le 2 avril 2013, l'Oned, représenté par le directeur et un chargé de mission magistrat a été invité à une réunion en comité restreint organisée par Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, pour intervenir sur le thème des enfants exposés aux violences conjugales. Les ministres ont souhaité recueillir les avis d'institutions et d'associations sur ce sujet.

Les interventions des associations

représentées ont principalement porté sur des propositions de réformes législatives. Puis, Marie Derain, défenseure des enfants a pris la parole, avant que les ministres ne demandent à l'Oned de conclure la rencontre. L'Observatoire a ainsi complété les interventions des associations en proposant une analyse des évolutions des pratiques.

Nous savons qu'une situation de violence conjugale est à double titre dommageable pour le développement de l'enfant. En effet, nous constatons une plus forte probabilité

que l'enfant soit lui-même directement victime de ces violences. En outre, le fait qu'un enfant soit exposé à ces violences constitue en soi un traumatisme psychique. En partant de ce constat, l'Oned a tout d'abord exposé les objectifs immédiats : mieux écouter les enfants afin de mieux repérer les situations, de mieux les évaluer et de mieux accompagner les mineurs. A cette fin, il s'agit de développer et de diffuser les nombreux outils qui existent (par exemple par la publication des deux rapports : [en 2008](#) et [en 2012](#)) ; de former plus spécifiquement les professionnels de l'action sociale, de la san-

té, de l'éducation, de la justice, etc. ; et d'élaborer et diffuser plus largement les référentiels (qui permettent une évaluation fondée sur un langage commun) et les protocoles (qui permettent de partager l'information). L'Oned a donc ensuite insisté sur le soutien nécessaire à apporter aux différents lieux qui agissent en ce sens : les lieux d'écoute, d'accompagnement, mais aussi les instances d'évaluation (Crip) et d'observation partagée des dispositifs et des pratiques (ODPE). En bref, même s'il est sans doute encore utile d'améliorer les dispositifs législatifs, il semble encore plus

urgent de soutenir les évolutions des pratiques.

### Le rapport pupilles au CSA

Le 28 mars 2013, deux chargés d'étude et le directeur de l'Oned ont présenté les résultats du dernier rapport sur la situation des pupilles de l'État au Conseil supérieur de l'adoption.

## Périmètre de l'observation : la démarche de réflexion en vue d'un consensus est engagée !

Conformément à l'un des objectifs indiqués dans sa convention pluri-annuelle 2013-2015, l'Oned a rencontré divers acteurs afin d'initier une démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus. Le but est de déterminer le périmètre de l'observation en protection de l'enfance, au regard de l'application du décret du 28 février 2011, faisant suite à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et définissant les modalités et le contenu des données transmises à l'Oned et aux ODPE.

Dans le cadre d'une étude de l'Oned publiée en octobre 2011 ([Enquête nationale sur les IP](#)), nous avons pu démontrer l'extrême variété des départements sur la manière d'interpréter la notion d'information préoccupante. En effet, une information peut être qualifiée d'IP soit dès sa réception aux Crip, soit par les Crip elles-mêmes à partir de critères variables, soit après évaluation par les travailleurs sociaux. Son circuit diffère aussi d'un département à l'autre, certains ne prenant en compte que le circuit par les Crip, excluant ainsi les transmissions directes des travailleurs sociaux au service de l'Aide sociale à l'enfance. Enfin, l'origine de la demande n'est pas partout considérée de la même façon puisque certains départements excluent des IP les mesures administratives de protection sollicitées par les parents.

La diversité de ces pratiques a des conséquences sur le périmètre de la population

entrant dans le dispositif d'observation de l'Oned et des ODPE. Elle compromet l'exhaustivité des données à l'échelon national comme local, altérant ainsi les capacités de construction d'indicateurs fiables et de comparabilité interdépartementale, deux objectifs majeurs de ce dispositif.

Malgré la parution du décret du 28 février 2011, mettre en œuvre un système d'observation fiable reste difficile compte tenu de l'hétérogénéité du périmètre de la population faisant l'objet d'une observation au titre de la loi du 5 mars 2007. Cependant, animés par la conviction qu'une observation de qualité est indispensable pour mieux connaître les populations bénéficiant d'une politique publique, l'Etat et le Giped au titre de l'Oned, avec le soutien de l'ADF, organisent une démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus avec l'ensemble des acteurs concernés par la politique de protection de l'enfance.

L'objectif est d'harmoniser les démarches des conseils généraux et d'obtenir ainsi une vision statistique fiable, pertinente et complète de la population des mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Les finalités de cette démarche de consensus sont bien de clarifier tous les éléments du cadre juridique actuel et de définir les modalités de leur mise en œuvre ; de rappeler les enjeux de l'observation en protection de l'enfance, ainsi que les principes pour

une observation robuste et fiable ; et de recommander une démarche volontaire, commune et consensuelle sur le périmètre de l'observation. Ainsi, l'Oned comme les ODPE, seront en mesure d'obtenir des indicateurs fiables, éléments indispensables pour la réalisation d'évaluations pertinentes des politiques publiques menées sur nos territoires respectifs.

A cette fin, le comité d'organisation a désigné un comité d'experts. Ce comité procédera à l'audition d'un panel représentant l'ensemble des acteurs concernés et quelques chercheurs ayant un point de vue argumenté sur cette question les lundi 13 et mardi 14 mai. Ces auditions ont un caractère semi-public. Elles sont ainsi exclusivement ouvertes aux personnes auditionnées et aux membres des conseils généraux, élus et professionnels ayant reçu une invitation. L'inscription est obligatoire.

Vous trouverez sur le site de l'Oned le programme complet des auditions et la composition du comité d'experts.

De plus, afin de faciliter la libre expression de toute personne et institution engagées dans cette réflexion, tout acteur désirant formuler un avis sur la question pourra le faire par écrit, en envoyant un document (9 000 signes maximum, espaces compris) par courriel à [direction@oned.gouv.fr](mailto:direction@oned.gouv.fr) avant le 15 mai 2013, dernier délai.

### Création d'un ODPE dans les Côtes d'Armor : un enjeu stratégique

Savoir observer le territoire pour mieux le comprendre, anticiper l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux, adapter les politiques devient une préoccupation forte des collectivités territoriales. C'est ainsi que le département des Côtes d'Armor fait le choix d'un nouvel observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Les enjeux de l'observation sont multiples. Pour les élus, il s'agit d'accompagner sur des bases scientifiques, les décisions politiques locales en matière de protection de l'enfance. Pour les professionnels, l'observation permet d'objectiver et d'améliorer les pratiques. Pour les

partenaires, c'est une dynamique de connaissance et de mutualisation des analyses qui s'opère. Enfin, ce nouvel ODPE est bien sûr pour l'Oned un allié de plus pour une mise en perspective nationale des connaissances de l'enfance en danger.

Placé sous l'autorité du président du conseil général, l'ODPE présente deux niveaux. Le niveau stratégique de concertation et de décision comprend des représentants du département, de l'Etat, des partenaires institutionnels, de gestionnaires d'établissements médico-sociaux, des ordres professionnels, des associations et des personnes qualifiées.

Le niveau technique est composé d'une équipe de permanents pour gérer et animer le dispositif opérationnel.

Le 11 avril, jour de l'inauguration de cet ODPE, la matinée a été consacrée à la mise en œuvre du comité stratégique, tandis qu'une conférence présentant l'intérêt de l'observation s'est tenue l'après-midi. Le directeur de l'Oned est intervenu et Violette Mazery, chargée d'étude, a présenté les premiers éléments de connaissance et d'analyse des enfants de 0 à 6 ans connus des services médico-sociaux des Côtes d'Armor.

### Séminaires, journées d'études

#### L'AEMO, entre commande publique, créativité et innovation

Les 13, 14 et 15 mars derniers se sont tenues à Strasbourg les 23<sup>es</sup> assises du CNAEMO dont l'axe de travail était « L'AEMO, entre commande publique, créativité et innovation ».

La première journée était consacrée à une approche plutôt théorique de la question posée, notamment avec des interventions sociologiques (Jacqueline Maury) et philosophiques (Gilbert Vincent, Saül Karsz) qui apportaient un regard distancié sur ce que soulèvent les notions de commande publique, créativité et innovation. La seconde journée portait principalement sur la présentation en ateliers de dispositifs mis en œuvre dans plusieurs services de milieu ouvert, avec toutefois une introduction sur la loi du 5 mars 2007 (Pascale Breugnot). La dernière journée avait pour objectif de faire le lien entre la commande publique et l'éthique. Diverses disciplines (sociologie, philosophie et psychanalyse) ont été mobilisées, avant de laisser la place à une table-ronde composée d'acteurs du champ de la protection de l'enfance (juge des enfants, responsables associatifs, représentants politiques, etc.) pour finir par une intervention de Catherine Trautmann qui a permis d'apporter un regard européen et plus général sur la protection de l'enfance.

#### Journée nationale de la Croix Rouge

Le 26 mars 2013, un chargé de mission de l'Oned a participé à la journée nationale de la Croix Rouge. L'association souhaitait que soit présenté le dispositif de protection de l'enfance à des bénévoles. En effet, ceux-ci sont amenés à rencontrer des familles à la rue avec enfants dans le cadre de leurs maraudes.

La notion de danger a tout d'abord été définie. Puis, la distinction entre protection judiciaire et administrative a été précisée, soulignant l'importance du positionnement de l'autorité parentale. La présentation du système de protection de l'enfance a permis ensuite d'aborder les différentes institutions, judiciaire et administrative, ainsi que le dispositif de protection. L'intervenant s'est attardé sur le circuit de l'information préoccupante avant de transmettre des éléments chiffrés à l'auditoire.

Peu d'études existent sur les enfants et les familles vivant dans la rue, mais on peut tout de même élaborer une typologie des différentes situations que l'on peut rencontrer : mineurs isolés étrangers, familles avec enfants, enfants en situation de rue, jeunes en situation d'errance ou de fugue, enfants des rues, familles en grande précarité sociale. Chaque situation appelle une réponse différente et toutes interrogent souvent d'autres politiques nationales. Par ailleurs, une présentation

des jurisprudences, nationale et européenne, est venue rappeler que la protection de l'enfance n'a pas vocation à se substituer à d'autres dispositifs. Il a enfin été souligné que si l'intervention judiciaire est d'abord liée à une défaillance de l'autorité parentale, une aide peut être sollicitée par les parents auprès du conseil général.

#### Semaine des droits de l'enfant à Perpignan

Dans le cadre de la semaine des droits des femmes à Perpignan, organisée par le conseil général des Pyrénées-Orientales, une demi-journée a été consacrée le 26 mars dernier aux effets des violences conjugales sur les enfants. La conférence intitulée « Violences faites aux femmes : les enfants souffrent aussi... » a été menée à deux voix par le magistrat de l'Oned et Karen Sadlier, docteur en psychologie clinique. Le dossier de l'Oned « Les enfants exposés à la violence conjugale » et notamment les outils d'aide et brochures élaborés par les acteurs de terrain auxquels il fait référence ont été présentés aux professionnels du champ social qui composaient l'essentiel du public, afin de contribuer à faire évoluer les pratiques sur cette question difficile et mal connue.

### Parcours biographiques et itinéraires migratoires des mineurs isolés étrangers

Une trentaine de chercheurs, docteurs et praticiens sont venus assister le 22 mars 2013 à la seconde séance du cycle de séminaires de l'Oned « Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance » dont le sujet portait sur la question des parcours biographiques et des itinéraires migratoires des mineurs isolés étrangers. Plusieurs recherches et rapports d'expertise issus de différents organismes nationaux et internationaux viennent régulièrement interpellés les pouvoirs publics de la forte vulnérabilité à laquelle sont exposés ces mineurs. Pourtant, comme cela a été souligné par Daniel Senovilla Hernández, chercheur au laboratoire Migrinter de l'université de Poitiers, bien que de nombreuses normes internationales ou communautaires touchant à ce domaine soient applicables dans les pays de l'Union européenne et que plusieurs organisations viennent régulièrement rappeler l'importance de la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la prise en charge de ces mineurs, on observe dans les Etats membres des modes d'intervention fortement fluctuants. Il est de ce fait essentiel pour saisir la di-

versité de ces situations, mais également pour analyser les raisons qui entravent l'accès aux droits fondamentaux, d'explorer dans différents contextes européens les conditions de vie des mineurs isolés étrangers se trouvant en dehors des dispositifs de protection. C'est précisément tout l'intérêt du projet de recherche européen Pucafreu (*Promoting unprotected unaccompanied children's access to fundamental rights in the European Union*) dont Daniel Senovilla Hernández est le coordinateur. Ce projet vise à recueillir la parole et le point de vue de ces mineurs dans des situations de rue ou en accueil informel en Italie, Espagne, Belgique, Roumanie et en France.

Ces mineurs se trouvent souvent contraints de rembourser une dette contractée auprès des réseaux organisés et peuvent très rapidement se trouver sous leur emprise. Bénédicte Lavaud-Legendre (chargée de recherche au CNRS - Comprasec - CNRS UMR 5114 - Bordeaux 4) a récemment réalisé une recherche sur la traite des mineures nigérianes sexuellement exploitées. Elle est revenue sur la question des différentes formes de pression exercées par les

personnes se trouvant à la tête du réseau. Ces dernières, les « Madams », tirent profit de la prostitution en instaurant des formes d'assujettissement qui anéantissent la capacité de résistance des mineures nigérianes. Ces modes de contraintes passent par un contrat souscrit dès le pays d'origine entre la mineure et le réseau de prostitution, mais aussi par des pratiques de sorcellerie favorisant la soumission de la jeune femme au niveau symbolique et psychologique.

Un temps de discussion entre les intervenants et les auditeurs a été l'occasion de revenir sur l'importance de la prise en charge et de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers, notamment au niveau de l'accès au logement, à la santé et à l'éducation. Comme cela a également été rappelé au cours de cette séance, la question du devenir de ces mineurs à 18 ans apparaît cruciale pour saisir leurs aspirations et favoriser l'aide à l'autonomie. Une question qui vient faire écho à la prochaine séance du séminaire fixée au 24 mai 2013 et dont le sujet porte sur le devenir des enfants placés, des parcours biographiques et des sorties de la protection de l'enfance.

## L'actualité du GIP Enfance en Danger

### Le Snated et les Crip à l'Assemblée nationale

Le 28 mars, le Snated a tenu son 3<sup>e</sup> séminaire au sein de l'Assemblée nationale (salle Colbert). Cette rencontre biannuelle est une journée de travail et de réflexion autour des pratiques collaboratives entre le service et les cellules de recueil d'informations préoccupantes (Crip). Cela a été l'occasion de présenter les premières tendances 2012 de l'activité chiffrée du 119.

Trois thématiques ont également été abordées lors de tables rondes :

- « Enfants en danger et nouvelles technologies : quelles modalités de traitement entre les différents services ? » ;
- « Les échanges dématérialisés entre le Snated et les Crip » ;
- « Le traitement des situations d'urgence : quelles réponses apporter ? ».



Marie-Paule Martin-Blachais, directeur général du Giped et Frédérique Botella, directeur du Snated

Cette journée a réuni 170 professionnels de l'enfance dont des professionnels de Crip de 75 départements.

→ Pour prendre connaissance du programme du séminaire : [www.allo119.gouv.fr/actualites](http://www.allo119.gouv.fr/actualites)  
→ Les actes de cette journée seront disponibles sur le site courant juin 2013 : [www.allo119.gouv.fr/activites](http://www.allo119.gouv.fr/activites) (partie « Productions du service »).

### L'Oned s'engage dans un projet européen

Pour donner aux pouvoirs publics de meilleurs outils pour lutter contre les maltraitements et les négligences lourdes envers les enfants, il est essentiel de pouvoir en observer et évaluer les évolutions. Dans cette optique, et pour jeter les bases d'un ensemble d'indicateurs comparables entre pays européens permettant de prendre la mesure de ces phénomènes, l'Oned participe à un projet ambitieux qui a été proposé et retenu dans le cadre du programme européen DAPHNE. Sous l'impulsion de l'*Institute of Child Health* d'Athènes, l'Oned pourra ainsi échanger avec des partenaires de divers pays (Allemagne, Italie, Bulgarie, etc.) autour de cet enjeu essentiel de la protection de l'enfance.

Pour s'abonner à la Lettre : [siteoned@oned.gouv.fr](mailto:siteoned@oned.gouv.fr)

GIP Enfance en Danger BP 30302 75823 Paris cedex 17  
Téléphone : 01 53 06 68 68 - Télécopie : 01 45 41 38 01

[www.giped.gouv.fr](http://www.giped.gouv.fr) / [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr)

Directeur de la publication : Gilles Séraphin

Réalisation : Fanny Boureau